

# Séance du 29 Septembre 1948

L'an mil neuf cent quarante-huit et le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. J. Grand, Maire.

Étaient présents : M. M. Barone B. Lacost F. Bouché  
Cau. Cicille B. Dufor J. Soubiell, Bathie E. Verdier B. Lazardelle,  
Doumenc, Saint. Blancat J. Loo, Barth J. Jéribent, Truniot.  
Orliac J. Lamolle.

Absents excusés : M. M. Fijau L. Dandine, St Paul B.

Lecture est faite du procès-verbal de la précédente séance, qui est approuvé à l'unanimité des Membres présents.

M. Dufor est nommé Secrétaire de séance.

## Ordre du jour :

- 1° Budget supplémentaire de l'exercice 1948.
- 2° Confection d'un égout rue de la Fontaine.
- 3° Demande d'augmentation de salaire du préposé aux eaux.
- 4° Contrôle médical scolaire
- 5° Bâtiment pour recevoir les véhicules à incendie
- 6° Statuts du personnel communal (tableau d'avancement)
- 7° Demande de subvention pl Gourdan. Polignan (course cycliste)
- 8°                    >                    >                    > par Section Cycliste (U. S. M.)

- 9° Vent de vieilles ferrailles et fonte des machines de Mazères  
 10° Terrain de M. J. M. Baqui (pour ordure de la Ville)  
 11° Questions afférentes au gaz de M. Parutz.

M. le Maire dépose son compte administratif pour 1947 sur la table et se retire de la salle.

M. Bouche donne lecture de ce compte qui fait ressortir les résultats suivants:

Les recettes s'élèvent à	4.285.391
Les dépenses s'élèvent à	3.036.563
d'où il résulte un excédent de	1.248.828

qui sera rapporté au budget additionnel de 1948.

### Chapitres additionnels au Budget Recettes.

Reports: Excédents de recettes de l'exercice précédent

Excédent des recettes ordinaires	1.232.603
» » extraordinaires	16.225

Total des excédents

1.248.828

Restes à recouvrer: Section ordinaire

1 Eau	11.570
2 Allègement des charges d'électrification	572
3 Vente de compteurs d'eau	4.055

16.197

Section extraordinaire

Total des restes à recouvrer

16.197

Recettes supplémentaires et nouvelles: Section ordinaire

1 Base vicinale (plus value)	502.000
2 Balayage des Places	15.000
3 Vente de compteurs d'eau	20.387
4 Fonds commun (cartes d'identité des étrangers)	2.093
5 Subvention à la Cie du Gaz, Pompier	42.091
6 Libéralité à la commune	200
7 Remboursement du trop versé pour le débaillement des ballons	14.000
8 Vente de terreau (Place aux Cochons)	1.350
9 Subvention du Départ <sup>t</sup> (tranche de démarrage équipement)	48.000
10 » de l'Etat ( » » » » )	96.000
11 Subvention pour distribution des titres d'alimentation	47.700
Section extraordinaire	1
12 Avances pl. dernier départ incendie à la b <sup>te</sup> (cette inbalatue à cortojen)	46.700
	895.521

Récapitulation des Recettes.	
Excédents de l'exercice précédent . . . . .	1248 228
Restes à recouvrer . . . . .	16 127
Recettes supplémentaires et nouvelles . . . . .	895 521
Total des recettes	2160546

<u>Dépenses</u>	
Par. IV. Section ordinaire	
1 Entretien des chemins vicinaux	1 132 733
2 Abonnements à la Société des Auteurs	2 000
Section extraordinaire	
3 Reliquats d'emprunts	113 751
4 Emploi de l'indemnité allouée pour le sinistre de la Halle	103 477
Total	1 351 961

Dépenses nouvelles et supplémentaires:	
5 Salaires et indemnités des Agents temporaires	"
6 Abonnements à diverses publications	1 000
7 Traitement des Médecins de l'Etat Civil	2 100
8 Eclairage public	100 000
9 Balayage des rues	100 000
10 Eclairage des bâtiments communaux	100 000
11 Promenades et plantations	10 000
12 Entretien et réparation du matériel des halles	18 000
13 Eau. Dépenses du service	101 885
14 Entretien des bâtiments communaux	80 000
15 Travaux et achats divers	100 000
16 Indemnité de logement aux Instituteurs et Institutrices	6 000
17 Chauffage des classes	25 000
18 Contrôle médical scolaire	7 000
19 Subvention à Société musicale	60 000
20 Subvention à Raid Hippique de Saint-Gaudens	20 000
21     "   à Sinistrés de l'Escaut	1 000
22     "   à l'U. N. A. C.	1 000
23     "   à Maison des Jeunes	5 000
24 Subvention à St. Etienne et Economique (Canal des 2mers)	3 000
25     "   à St. Etienne Gourdan	10 000
26 Fêtes et cérémonies	20 000
27 Emploi subvention pour achat inhalateurs	46 700
Total	761 885

Récapitulation des Dépenses	
Dépenses du par. IV . . . . .	1 351 961
Dépenses supplémentaires et nouvelles . . . . .	808 585
Total	2 160 546

## Budget du Bureau de Bienfaisance.

## Recettes

1	Excédents de l'exercice précédent	70 733
2	Rembourse de 3 titres de rente dont le mont <sup>de</sup> de chacun est inf <sup>à</sup> 1000	2 900
Total des Recettes		<u>73 633</u>

## Dépenses

Restes à payer:		
1	Secours aux Pauvres: Legs de M. de Camon	4 000
2	Traitements des Oeuvres:	4 800
Dépenses supplémentaires & nouvelles		
3	Impôts et Contributions	350
4	Secours alimentaires aux Indigents	25 000
5	Chauffage aux Indigents	15 000
6	Secours en argent aux Indigents	8 000
7	Frais Funéraires	8 000
8	Secours à l'enfance	8 480
Total des dépenses		<u>73 630</u>

## Récapitulation:

Recettes	73. 633
Dépenses	73. 630
Excédent de recettes	<u>3</u>

Budget arrêté le 28/12/1948  
Le Maire: Signé Illisible

Égouts de la rue de la Fontaine

M. le Maire rappelle à ses collègues le projet concernant la construction d'une canalisation d'épout en tubes de ciment de 0 m 30 de diamètre, dans la rue de la Fontaine, avec évacuation au ruisseau le Picoupe, par les escaliers en parés...

Mon appel d'offres a été fait par la presse; 2 entrepreneurs seulement de la Ville ont fait parvenir leurs devis: M. M. Jorda C. pour un montant de 195 000<sup>f</sup> et M. Justin Gallart pour la somme de 111 000 francs.

Le Conseil décide de confier ces travaux à M. Gallart qui a fait la meilleure offre; il est précisé que cet entrepreneur confirmera les conditions déjà faites et s'engagera, en outre, à remettre en état les escaliers en parés après l'achèvement de cette canalisation.

M. Ferron Proposé aux eaux

M. Ferron demande au Conseil de relever son traitement étant donné les circonstances actuelles. Après une discussion, les membres présents considérant les bons services de cet employé sérieux et dévoué, sont d'avis d'en faire un effort à son égard et décident de lui accorder une prime mensuelle de cinq cents francs.

Contrôle médical scolaire

Le financement du contrôle médical scolaire doit être assuré en partie, par la Commune, par le versement d'une somme de 25 francs par enfant.

Il doit donc être prévu au budget additionnel 1948, un crédit en fonction du nombre d'élèves (d'après les instructions préfectorales en date du 17/1/48) qui s'élève pour l'année 1948 à 272, soit la somme de  $272 \times 25 = 6800$  francs.

Le Conseil, à l'unanimité, vote la dépense ci-dessus indiquée.

Logement des véhicules S.P.

Le Maire, après l'exposé de M. Cav. Cécille Adjoint, chargé du contrôle de la C. des Sapeurs-Pompier, demande la construction d'un local ou l'aménagement de celui existant déjà rue Larade (Immeuble Paul Adou) pose à ses collègues, la question de savoir "s'ils sont d'avis et d'accord pour le principe de cette construction". ... L'Assemblée ayant répondu affirmativement, il est entendu qu'un architecte sera convoqué et chargé d'établir un projet qui sera soumis, le moment venu, au Conseil Municipal.

Personnel communal

M. J. Bouché, Adjoint, rapporteur donne lecture du texte de la résolution qu'il soumet à ses collègues concernant le "Tableau d'avancement et les Statuts des employés communaux".

I<sup>er</sup> Le C. M. décide d'inscrire le Personnel communal sur un tableau d'avancement, suivant les règles ci-après, établies conformément aux dispositions prévues dans l'annexe du Recueil des Actes Administratifs n° 71 du 8 Mars 1946.

A) Le C. M. pourra relever les traitements de Personnel communal dans la limite des échelles prévues s/ l'annexe de recueil en question, augmentés de compléments pécuniaires de traitement conformément à la C. Ministérielle n° 128/35/8/4 du 31.12.1947 et indiqués dans le recueil des A. A. n° 13 du 6.2.1948.

B) Le franchissement des échelons est subordonné à une durée de service minima de 2 ans (au choix) ou de 4 ans (à l'ancienneté).

C) Le personnel ouvrier continuera à être rémunéré selon le salaire journalier ou horaire fixé pour le commerce ou l'industrie.

D) Le Maire, après accord de ses Adjointes et de la Commission des Finances, décide du franchissement des échelons au choix.

II<sup>er</sup> Tenant compte de ces règles générales, le Conseil Municipal approuve le tableau d'avancement ci-après qui aura effet du 1<sup>er</sup> Janvier 1948:

a) M. Dasque Félix	Secrétaire de 2 <sup>e</sup> classe
b) M <sup>me</sup> Lorenzi Jeane	Expeditionnaire Dactylographe de 5 <sup>e</sup> classe
M. Groupe Léopold	Gardi. Champêtre 4 <sup>e</sup> classe
M. Espaille Lion	Appariteur Éambour Afficheur 1 <sup>re</sup> classe
M. Lougi J. Marie	Cantonnier urbain de 4 <sup>e</sup> classe
M. Réme Louis	) ) de 6 <sup>e</sup> classe
M. Ferran Joseph	Gardien fontaines (assimilé à cantonnier de 6 <sup>e</sup> cl.
M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> Gaché Louis	Femme de service à l'École Maternelle : 4 <sup>e</sup> classe

b) Les employés communaux qui, à la suite de ce classement, se trouvent en tenant largement compte de l'avancement au choix, se trouveraient avoir des salaires moins élevés que leurs salaires actuels, conserveront le salaire le plus avantageux pour eux.

c) les nouveaux employés que la Municipalité serait appelée à embaucher, d'être portés tous au salaire correspondant à la classe la plus basse.

d) toute augmentation future des salaires sera calculée sur la classe effective à laquelle appartient l'employé.

	Classe	Officiel	Annuel	mensuel
M. Dasque Félix	2 <sup>e</sup>	265.100	209000	17417
M <sup>me</sup> Lorenzi Jeanne	5 <sup>e</sup>	136.500	148500	12375
M <sup>me</sup> Crouzet Hippolyde	4 <sup>e</sup>	127.500	148500	12375
M. Crospariti Lion	1 <sup>e</sup>	936.500	148500	12375
M. Laugi Jean-Marie	4 <sup>e</sup>	122.500	136500	11375
M. Rème Lion	6 <sup>e</sup>	116000	136500	11375
M. Ferran José	6 <sup>e</sup>	116000	115992	9666
M <sup>me</sup> Gachie Louise	4 <sup>e</sup>	117500	115992	9666

Subvention à Comité cycliste Gourdan Polignan

Le Comité des Fêtes de Gourdan Polignan organisant une course cycliste à l'occasion de la 'foire aux fromages' demande à la Municipalité de Montroigean de bien vouloir lui accorder une subvention.

Et l'unanimité, l'Assemblée vote un crédit de 1000 francs à prévoir au prochain budget.

Section cycliste de l'U. S. M.

Lecture est donnée d'une lettre du Président de la Section cycliste de la Ville informant de l'organisation d'une course dans Montroigean (7 fois le tour de ville) réservée exclusivement aux membres de la section montroigeanaise et demandant à la Municipalité de l'aider dans son effort.

Le C. M. décide de voter la somme de 1000<sup>f</sup> à l'occasion de la course en question.

Offre de M. Coma

M. Coma ayant proposé à M. Coma ferrailleurs de l'achat de vieilles fontes se trouvant à la station de pompage de Mazères, inutilisables, et d'en faire l'offre suivante:

- Marchandise prise sur place, démontage à ses frais... 3000<sup>f</sup> la tonne
- Fonte démontée et livrée à port de camion... 5000<sup>f</sup> la tonne

Il est convenu que M. Coma prendra cette fonte sur place et la démontera à ses frais pour le prix de 3000 francs la tonne.

Terrain Daqui (ordures)

M. le Maire et M. La molle Conseillers avaient été chargés par leurs collègues de s'entendre avec M. Jean-Marie Bagué propriétaire d'un terrain situé quartier Sanejard au bord de l'Arve qui la ville voudrait utiliser pour l'épandage des ordures ménagères.

M. La molle donne lecture du projet de bail qu'il a rédigé et qui est approuvé par tous les Membres présents.

Gaz de St Marcets

M. Cau. Cécille Adjoint rapporteur de cette question informe l'Assemblée que M. le Maire et ses Adjointés ont reçu, dernièrement, en audience, trois Ingénieurs de la 'S<sup>te</sup> Gaz et Electricité de France' avec lesquels ils se sont longuement entretenus de la question du gaz.

Lors l'instant, la commune n'ayant pas encore passé de traité avec cette Société elle a encore la possibilité de continuer à bénéficier des mêmes conditions que celles qui lui sont faites actuellement ou on peut envisager l'établissement d'un <sup>avenant</sup> cahier des charges de concession.

L'9 du jour etant epuise, la Aiaue est levee a 23 h 30 minutes.

~~W Lamo~~  
~~M...~~

~~Duins~~  
~~regue...~~

~~F...~~  
~~...~~

~~h C...~~

~~Lig...~~

~~Ab...~~

~~Jou...~~

~~Z...~~

Nomination des Délégués  
Elections des Conseillers de  
la République

Envoi à tous les Membres du Conseil Municipal de Montjean  
le 12 Octobre 1948

d'une convocation individuelle pour la séance du dimanche  
17 Octobre 1948, à dix heures, grande salle de la mairie, en vue  
de la Nomination des Délégués et suppléants (Elections des Conseillers  
de la République qui auront lieu le 7 Novembre 1948 à la Préfecture).